

**CREATION**  
**D'UN COMITE REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL**  
**DE BRETAGNE**

*Protocole régional  
de coopération et de concertation*

*Juin 2008*

## Préambule

Depuis 2005, en Bretagne, un processus de concertation prospective a été initié par les représentants de la branche sanitaire, sociale et médicosociale et par la Coordination Régionale des Centres de Formation en Travail Social (CRCFTS de Bretagne). Au sein du groupe régional de concertation "Mutations du travail social et évolutions des formations", ce processus qui a reçu le soutien du Conseil régional et de l'Etat (DRASS) s'est élargi à une grande diversité d'intervenants sociaux aussi bien publics que privés, notamment les branches de l'aide à domicile et de l'animation.

C'est dans ce cadre, lors de quatre séminaires départementaux organisés en janvier 2006, qu'ont été recueillis les points de vue de 500 participants au sujet des mutations du travail social et des nécessaires transformations à introduire dans les formations à échéance 2006-2010.

Afin d'éviter la fragmentation des initiatives concourant au travail social, trois lignes stratégiques ont ainsi été soulignées, qui concernent à la fois les institutions sociales et les centres de formation au travail social :

- renforcer la transversalité des interventions et des formations et promouvoir les démarches d'interventions collectives ;
- développer l'innovation, l'évaluation et encourager la réflexion éthique ;
- promouvoir les échanges à l'international et assurer un rapprochement avec les universités.

Coïncidant avec la mise en œuvre de l'Acte II de la décentralisation, les enseignements retirés de cette démarche participative ont ensuite servi à alimenter la Stratégie Régionale Emploi Formation (SREF) et plus particulièrement le Schéma des formations sanitaires et sociales, adoptés par le Conseil régional au printemps 2006.

Dans une perspective visant à promouvoir un cadre réflexif, méthodologique et pédagogique partagé entre les différents intervenants du travail social, les initiateurs de ce processus ont souhaité prolonger cette dynamique de travail à travers la création d'un Comité Régional du Travail Social de Bretagne (CRTS de Bretagne).

Cette proposition est reprise dans les fiches d'actions N° 3 et N° 4 de la SREF. Une mission de préfiguration du CRTS a été confiée à la Coordination des centres de formation agréés en travail social, par le Conseil régional et la DRASS de Bretagne, le 6 Avril 2007. Le protocole présenté est le résultat de cette mission et des travaux réalisés au sein du groupe régional de concertation "Mutations du travail social et évolutions des formations".

## Objet du protocole

Afin de conforter la dynamique de concertation impulsée depuis 2005 en Bretagne dans le secteur du travail social<sup>1</sup>, les acteurs regroupés dans le groupe régional de concertation "Mutations du travail social et évolutions des formations" s'associent au Conseil régional et à la DRASS pour créer le Comité Régional du Travail Social de Bretagne. (CRTS de Bretagne), à échéance d'octobre 2008.

## Mission et fonctions du CRTS

Le CRTS participe à la démarche globale d'observation, d'analyse et de prospective sur l'évolution des politiques sociales, des métiers du travail social et des formations qui s'y rapportent. Pour ce faire, le CRTS est un lieu qui encourage la mutualisation des informations et la confrontation des analyses, tant diagnostiques que prospectives, au sujet des évolutions en cours dans le secteur du travail social.

A l'échelle régionale, les travaux du CRTS participent à caractériser les problèmes sociaux, à apprécier les enjeux du travail social et à susciter des innovations, en particulier dans le champ de la formation professionnelle.

Les principales fonctions du CRTS se structurent de la manière suivante :

1. organiser une fonction de veille sur les nouvelles problématiques sociales et repérer les impacts des politiques sociales, les innovations institutionnelles et les mutations organisationnelles ;
2. apporter une analyse partagée et actualisée sur les mutations du travail social en Bretagne, anticiper les transformations des cadres d'emploi et des activités professionnelles et apprécier leurs impacts sur l'exercice des métiers du social ;
3. émettre des propositions pour l'adaptation des formations initiales et continues dans ce contexte évolutif du travail social, identifier et mutualiser les pratiques innovantes en matière d'ingénierie de formation ;
4. participer, consolider et dynamiser les liens avec les universités et les organismes de recherche dans le champ social, en contribuant à structurer les questions de recherche appliquée au travail social.

Pour être force de proposition dans l'élaboration des politiques sociales et pour contribuer à la dynamisation des ressources humaines mobilisées dans le travail social, le CRTS a vocation à rassembler des expertises diversifiées. Son mode d'animation doit permettre de prendre appui sur une pluralité de courants de pensée. Il concourt à la construction d'avis motivés et de propositions élaborées.

Les principes d'éducation, de solidarité et de justice sociale en faveur des personnes fragilisées et des groupes guident les travaux du CRTS de Bretagne.

En créant le CRTS, ses promoteurs souhaitent donc participer à la cohérence régionale et à la performance du travail social.

---

<sup>1</sup> En préparation du Schéma des formations sociales intégré à la Stratégie Régionale Emploi Formation, cette dynamique a permis la tenue de quatre séminaires prospectifs et a débouché en février 2006 sur la production d'une contribution intitulée "Bretagne, territoire de solidarités : quels travailleurs sociaux, pour quels métiers ?"

## **Instances de travail du CRTS**

Le CRTS de Bretagne est une instance consultative pour l'Etat (DRASS) et la Région dans le cadre de leurs compétences respectives en matière de formation aux carrières sociales.

Il a vocation à rassembler la diversité des acteurs publics et privés oeuvrant à la définition des politiques sociales, à la mise en œuvre des activités liées au travail social et à l'animation des formations qui s'y rapportent.

Les travaux du CRTS ont donc vocation à s'appuyer sur les partenaires suivants, à savoir :

- les services déconcentrés de l'Etat (Rectorat, DRPJJ...) et ceux du Conseil régional,
- les Conseils généraux, les représentants du secteur hospitalier et des CCAS, les établissements sociaux et médicosociaux du secteur public (GEPSCO), le CNFPT, ainsi que les syndicats représentatifs des salariés du secteur public,
- les structures syndicales représentatives des employeurs et des salariés, issues des différentes branches professionnelles concernées par l'exercice du travail social : branche sanitaire et sociale, branche de l'aide à domicile, branche de l'animation, branche des associations du développement local..., en privilégiant les représentants en région des CPNE,
- les délégations régionales des organismes paritaires collecteurs agréés (UNIFAF, UNIFORMATION, AGEFOS PME, Habitat formation, ANFH),
- les organismes fédératifs dont l'activité se rapportent directement au travail social : CRES, URIOPSS, CREAM, FNARS, CNAPE, CRAJEP, Fédération ces centres sociaux de Bretagne...
- les centres de formation en travail social ayant satisfait à une déclaration préalable,
- la Maison des Sciences de l'Homme-MSH, l'EHESP, les centres de recherche et les universités impliquées dans le travail social (Rennes 1, Rennes 2, UB0, UBS), l'IUT Carrières sociales.

↳ **Les signataires de ce protocole siègent dans l'instance de pilotage du CRTS de Bretagne. Les représentants de la DRASS et de la Région en sont membres invités.**

<p><b>L'instance de pilotage du CRTS se réunira, en séance inaugurale, le 15 octobre 2008, à Plérin dans les locaux de l'ADAPEI 22.</b></p>
---

Lors des deux premières séances de travail (octobre et décembre 2008), les membres de l'instance de pilotage élisent un président et un vice-président, arrêtent le mode de fonctionnement et définissent le programme de travail pour 2009 et 2010.

Le programme 2009-2010 s'organise en fonction des saisines dont le CRTS fait l'objet de la part de l'Etat et de la Région et autour de questions prioritaires arrêtées par l'instance de pilotage. Chacun des objets est assorti d'un échéancier de travail et peut donner lieu à la constitution d'un groupe thématique.

Co-animé par deux membres de l'instance de pilotage, chaque groupe thématique rassemble des expertises diversifiées se rapportant à la question à éclairer : représentants d'usagers, élus, employeurs, professionnels, formateurs, chercheurs.... La composition des groupes thématiques est proposée par les deux co-animateurs et est arrêtée par l'instance de pilotage.

Le secrétariat permanent est composé du président, du vice-président, des animateurs des groupes thématiques (6), d'un chargé de mission (0,5 ETP) et d'une assistance dans le domaine de l'administration et de la communication (0,25 ETP). Ce secrétariat accompagne les travaux des groupes thématiques et fait le lien entre l'instance de pilotage et les groupes thématiques.

## **Programme de travail**

Lors des deux premières séances de travail, l'instance de pilotage arrête son programme de travail 2009 et 2010 à partir des saisines de l'Etat et de la Région et prenant appui sur les pistes thématiques complémentaires ci après <sup>2</sup> :

*A partir des différentes hypothèses prospectives du CESR sur l'avenir de la Bretagne et au regard de l'évolution des attentes des usagers, comment les modes d'intervention sociale doivent-ils évoluer ? Comment encourager les actions transversales, préventives et collectives ?*

*Quelles passerelles encourager entre les métiers du social et du sanitaire ? Quelles conséquences en retirer en ce qui concerne les formations ?*

*Comment accompagner les évolutions politiques, institutionnelles, professionnelles que va engendrer le développement des démarches d'évaluation dans les établissements et services ?*

*Comment enrichir les pratiques de l'intervention sociale en Bretagne, à partir des techniques et modes d'intervention des différents pays d'Europe ? Réciproquement, sur quelles bases pourrait-on diffuser, hors de la région, les innovations locales ?*

Les travaux du CRTS sont essentiellement d'ordre qualitatif. Ils s'appuient et prolongent les études menées par le GREF, les observatoires de branches ou les différents partenaires sociaux et les réflexions des acteurs sociaux. Les avis et propositions du CRTS de Bretagne ont pour but d'éclairer les choix faits en région. Toutefois, de part son objet - le travail social -, sa composition réunissant les acteurs publics et privés issus de plusieurs branches professionnelles, sa mission consultative, le CRTS de Bretagne se distingue explicitement des instances de régulations institutionnelles telles que les CPNE en Région ou encore les instances de préparation du contrat d'objectif sanitaire et social.

## **Fonctionnement du CRTS**

L'instance de pilotage se réunit deux ou trois fois par an pour arrêter le programme des groupes thématiques, prendre connaissance de l'avancée de leurs travaux et émettre des avis circonstanciés sur les questions traitées. Ces avis sont transmis à l'Etat et au Conseil Régional.

En fonction de l'avancée des travaux et de l'actualité régionale, l'instance de pilotage décide des nouvelles questions à intégrer au programme de travail et de la création de nouveaux groupes thématiques.

Les groupes thématiques se réunissent sur une durée fixée par l'instance de pilotage (3, 6 ou 9 mois suivant les questions à traiter). Ils peuvent procéder à des auditions et, si besoin, à des visites.

---

<sup>2</sup> En annexe, figure l'ensemble des questionnements recueillis le 28 janvier 2008 dans le cadre d'une séance de travail du groupe régional de concertation "Mutations du travail social et évolutions des formations".

Leurs membres peuvent aussi participer à des journées d'études et des colloques se rapportant aux questions à éclairer. Pour chaque groupe thématique, un budget est prévu, afin de permettre la prise en charge des frais de documentation, des frais de déplacement des personnes auditionnées, des droits d'inscription lors de journées d'études et frais de mission lors de visites...

Les travaux du CRTS peuvent donner lieu à la mise en place d'un bulletin de liaison et seront présentés lors de la première Conférence régionale sur le travail social.. Cette conférence régionale sera largement ouverte à l'ensemble des acteurs qui, en région Bretagne, oeuvrent au travail social et à ses différentes déclinaisons. La date de cette conférence régionale sera précisée lors des premières réunions du CRTS de Bretagne.

Afin de s'appuyer sur la dynamique déjà engagée, les postes de chargé de mission et d'assistant du secrétariat permanent sont assurés par la Coordination régionale des centres de formation agréés en travail social.

## **Financement du CRTS**

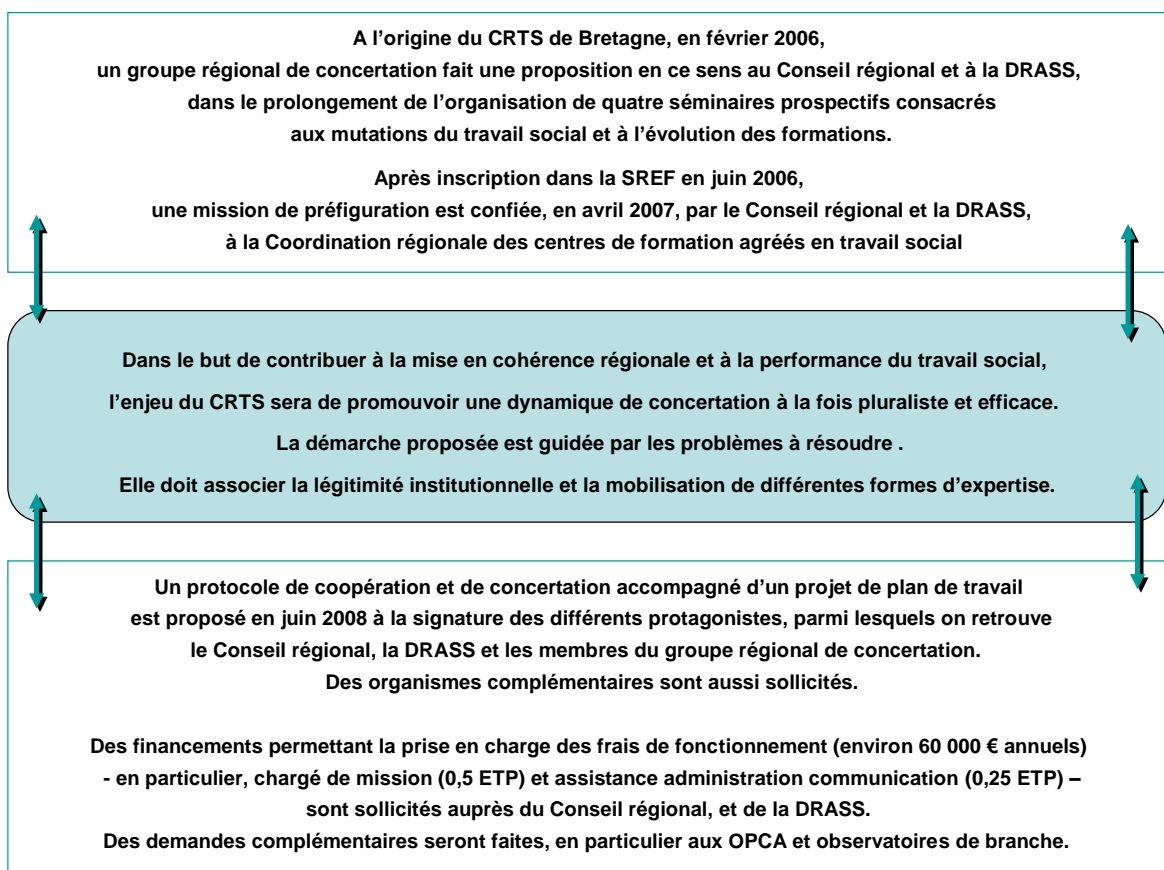
Le Conseil régional et la DRASS mobilisent, chacun, une contribution de 15 000 euros visant à accompagner la phase d'installation du CRTS de Bretagne. Des financements complémentaires seront sollicités notamment auprès des Conseils généraux, des observatoires de branches et des OPCA.

Le budget du CRTS concerne les rémunérations afférentes au secrétariat permanent, les indemnités de déplacement des personnes auditionnées par les groupes de travail, les frais d'inscription des membres des groupes thématiques lors de journées d'études, les frais de mission lors de visites par exemple.

La gestion du budget du CRST de Bretagne est déléguée par la coordination des centres de formation agréés en travail social, à l'IRTS de Bretagne.

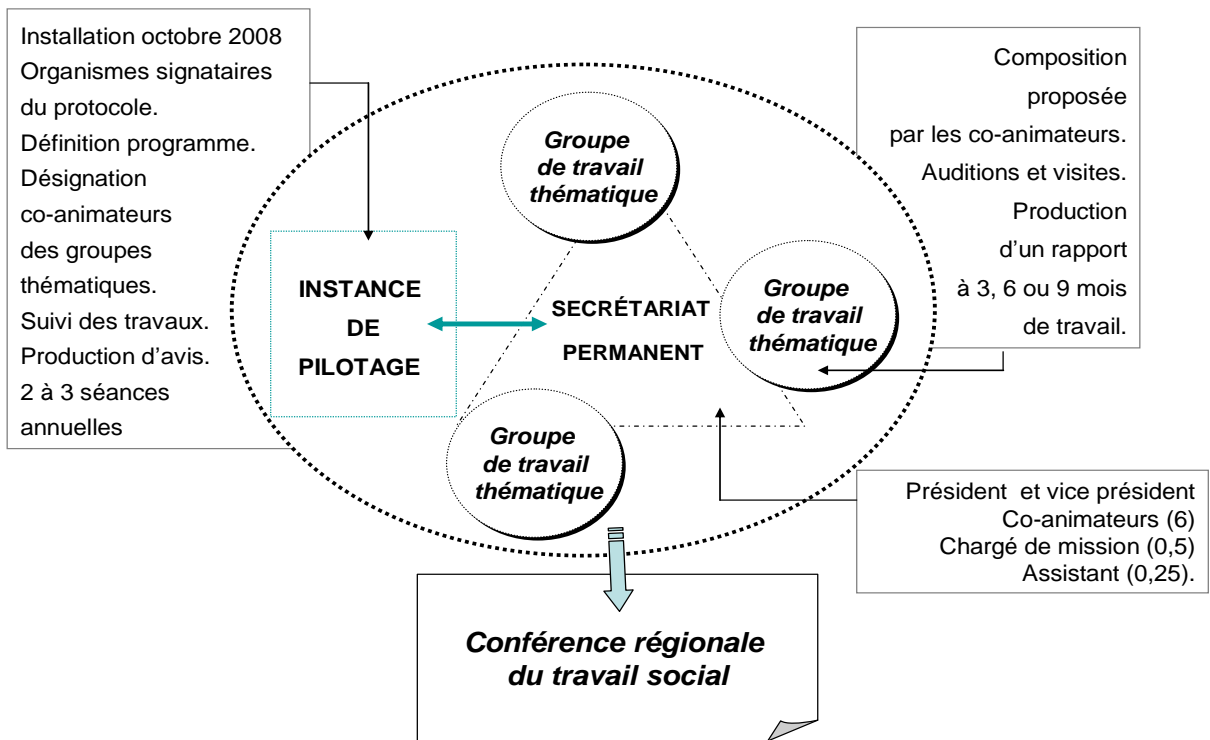
## Annexes

### au protocole régional de coopération et de concertation



### L'émergence du projet de Comité Régional du Travail Social de Bretagne





**Les instances du Comité Régional du Travail Social**  
**de Bretagne**